Hommage à Michel PUÉCHAVY (1943-2015)

Militant et défenseur des droits de l'Homme

par
Paul TAVERNIER



Me. Michel Puéchavy, avocat honoraire au Barreau de Paris, est décédé le 27 septembre 2015 dans sa 72^{ème} année en Bretagne, pays qu'il aimant tant, à tel point qu'il avait entrepris d'apprendre la langue de ses habitants.

Il était venu au droit par le biais du militantisme en faveur des droits de l'Homme, car il avait fait des études scientifiques et commencé une carrière dans le bâtiment. C'est tout naturellement que cet homme de conviction s'est tourné vers la profession d'avocat qui lui permettait de défendre les victimes des violations des droits de l'homme et de mettre en harmonie ses idées et sa pratique.

Il a collaboré régulièrement et de manière très substantielle, aux activités du CREDHO Rouen et du CREDHO Paris Sud en participant aux premiers colloques sur la France et la Cour européenne des droits de l'Homme. Jamais il ne refusait sa participation pour traiter d'un thème général ou commenter une affaire. Il excellait à replacer un cas de jurisprudence dans le contexte historique ou sociologique et à défendre avec fougue ses idées au cours de la discussion. Les actes de ces colloques gardent fidèlement la trace de ces plaidoyers enflammés et toujours pertinents.

Michel Puéchavy ne manquait pas une occasion pour soutenir le travail du CREDHO sur le plan scientifique et universitaire, même s'il ne s'agissait pas d'un travail militant. C'est tout naturellement que, grâce à lui et à Christophe Pettiti, cette collaboration occasionnelle, mais régulière avec les avocats dans le cadre de ces colloques et de ces publications, s'est élargie et institutionnalisée, les colloques annuels du CREDHO étant désormais organisés conjointement par l'Institut des droits de l'Homme du Barreau de Paris (IDHBP) et le CREDHO. Ces dernières années Michel Puéchavy avait accueilli les actes de ces colloques dans la collection « Droit et Justice » dont il était le co-directeur.

Le concours de Michel Puéchavy et de Christophe Pettiti a permis de resserrer les liens entre le CREDHO et l'IDHBP et de développer des projets communs, notamment pour la préparation de Mémoires de tiers intervenants (Amici Curiae) élaborés également avec le CRDH (Centre de recherche sur les droits de l'Homme et le droit humanitaire) de l'Université de Paris II et son directeur Emmanuel Decaux. Michel Puéchay et Christophe Pettiti ont pris une part très active à cet exercice très stimulant sur le plan intellectuel et très formateur, qui a permis d'associer de nombreux jeunes juristes à une activité à finalité pratique. L'IDHBP a été autorisé par la Cour européenne des droits de l'Homme à déposer des mémoires d'Amicus Curiae dans des affaires très importantes comme l'affaire Makaratzis c. Grèce (arrêt du 20 décembre 2004), l'affaire Bosphorus Hava Yollari c. Irlande (arrêt du 30 juin 2005) et l'affaire Zolotoukhine c. Fédération de Russie (arrêt de Grande Chambre, du 10 février 2009). Ces tierces interventions, prises en compte par les juges de Strasbourg et analysées dans les arrêts ont eu par ailleurs des prolongements doctrinaux, notamment sous la forme d'un ouvrage sur « Le principe ne bis in idem », publié sous la direction de Michel Puéchavy (Anthémis, Bruxelles, 2012, collection « Droit et Justice » n° 103), dans la suite de l'arrêt Zolotoukhine. De même, à partir de l'arrêt *Bosphorus*, nous avons repris dans une contribution aux Mélanges Masclet la question fort controversée entre la Cour de Justice de l'Union européenne et la Cour européenne des droits de l'Homme à propos de la notion de « protection équivalente », question qui revêt une importance accrue à la suite de l'avis négatif rendu le 18 décembre 2014 par la Cour de Justice de l'Union européenne en ce qui concerne l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'Homme (Paul TAVERNIER, « De la protection équivalente. La jurisprudence Bosphorus à l'heure de l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'Homme », pp. 1003-1018, in Chahira BOUTAYEB, sous la direction de, La Constitution, l'Europe et le droit. Mélanges en l'honneur de Jean-Claude Masclet, Paris, Publications de la Sorbonne, 2013, 1088 p.).

Outre ses contributions à d'innombrables colloques et séminaires portant sur des questions très diverses relatives à la protection des libertés fondamentales, Michel Puéchavy a publié un grand nombre d'articles dans les revues juridiques, en particulier la Revue trimestrielle des droits de l'Homme et il siégeait au Comité de rédaction de cette prestigieuse Revue. Par ailleurs il était co-auteur avec Michel Hottelier et Hans Peter Mock d'un ouvrage sur *la Suisse devant la Cour européenne des droits de l'Homme*, publié dans la collection Droit et Justice et qui a connu deux éditions (en 2005 et 2011).

Michel Puéchavy avait une grande culture juridique, mais aussi historique et philosophique. Il s'est intéressé aux idées de Pierre Bayle et il avait le goût de la recherche, notamment dans le domaine historique. Il avait ainsi donné une contribution originale à nos Mélanges intitulée « l'action des auxiliaires de la Croix-Rouge suisse en France pendant la seconde guerre mondiale » (pp. 1397-1416, in Jean-François AKANDJI-KOMBÉ, sous la coordination générale de, *L'Homme dans la société internationale*, Bruxelles, Bruylant, 2013).

Toutefois Michel Puéchavy n'était pas seulement un passionné des droits de l'Homme et du droit humanitaire, il avait beaucoup d'autres centres d'intérêt et de « cordes à son arc ». Il était un grand randonneur et escaladait notamment les montagnes suisses ; il ramenait parfois de ces pérégrinations des aquarelles précises et délicates. Il a même exposé ses œuvres à côté de celles de son épouse Claudia, sans vouloir rivaliser avec elle. Il appréciait la musique classique, mais il était également très fier de son fils Thomas qui appartient au groupe Moriarty, composé de musiciens franco-américains et connu internationalement.

Ami fidèle et généreux, il nous manquera beaucoup, notamment pour son dévouement à la cause de la défense des droits de l'Homme et pour sa foi de militant.